

n° 13

Novembre
2020

FORÊTS d'Occitanie

Journal trimestriel d'information des propriétaires forestiers privés d'Occitanie



**Levée
mécanique du
liège**

3

**Forêt &
Carbone :
l'Occitanie,
territoire
d'innovation**

5

**Quand
l'histoire
rattrape la
forêt**
2^{ème} partie

9

Sommaire

- 2 | **ÉDITORIAL**
- 3 | **LIEGE
MECANIQUE**
- 4 | **REGROUPEMENT**
- 5 | **DOSSIER**
- 9 | **QUAND
L'HISTOIRE
RATTRAPE LA
FORÊT (2^{ème} partie)**
- 11 | **VENTES DE BOIS**
- 12 | **EN BREF**

● **Éditorial**

● 2020, année de transition



La fin de l'année approche. Une année particulière à bien des égards !

La situation sanitaire liée à l'épidémie de CoVid a affecté en profondeur le fonctionnement de nos sociétés. La gestion forestière ne fait pas exception à la règle. Côté propriétaires, il a fallu s'adapter pour se rendre en forêt et assurer les travaux d'entretien nécessaires. Côté CRPF, les mesures de prévention qui s'imposent compliquent la diffusion du développement forestier sous toutes ses formes : conseil individuel, réunions d'information, formation...

La crise économique liée aux mesures de confinement affecte également la filière. Elle a contribué à aggraver la situation très difficile que connaît, à nos portes, le site papetier de Tarascon. A l'inverse, la prise de conscience de la nécessité de relocaliser nos productions aura peut-être, dans l'avenir, un effet positif sur le soutien à la gestion de nos forêts et la transformation locale du bois, quels qu'en soient les usages...

Le CRPF a également connu de nombreux changements internes, et notamment des départs. Michèle Lagacherie, ingénieure « emblématique » du département de l'Hérault, très active sur de multiples projets de recherche – développement, a fait valoir mi-juin ses droits à la retraite. Estelle Coufort et Céline Pertuz, chargées de mission en Ariège et en Tarn-et-Garonne, continuent désormais sous d'autres cieux leur carrière de techniciennes forestières. Enfin, Pascal Legrand, qui a dirigé depuis 2009 le CRPF Midi-Pyrénées puis le CRPF Occitanie, tirait sa révérence dans l'édito du précédent numéro de votre revue, après 40 années au service de la forêt privée. Nous leur souhaitons à tous la meilleure des suites dans les nouvelles activités qui les attendent !

Un Directeur nous quitte, mais un nouveau arrive... Olivier Picard, qui prend ses fonctions en Occitanie le 1^{er} décembre, officie depuis longtemps au sein du CNPF, actuellement en tant que Directeur national Recherche Développement et Relations Européennes, et auparavant comme Directeur de l'Institut pour le Développement Forestier (IDF). Il a même exercé, au début des années 90, la fonction de Directeur-adjoint au CRPF Midi-Pyrénées ! C'est enfin un Haut-Garonnais de longue date, qui côtoie déjà une bonne partie de l'équipe et des conseillers de centre du CRPF avec lesquels il entretient d'excellents rapports. Nous accueillons donc avec beaucoup de plaisir quelqu'un qui connaît bien le contexte régional. Ses compétences, notamment en matière de carbone et d'adaptation des forêts au changement climatique, seront un atout pour conforter l'expertise et la reconnaissance de notre délégation régionale. Bienvenue à lui !

YANNICK BOURNAUD, Président du CRPF Occitanie.

FORÊTS d'Occitanie

CRPF - 7 Chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE

Tél. 05 61 75 42 00

Fax 05 61 75 42 50

www.cnpf.fr/occitanie/

Directeur de la publication :

Yannick Bournaud

Comité de rédaction :

Sébastien Drouineau, Céline Forissier, Mathilde Harel, Benoît Lecomte, Jean-Michel d'Orazio, Emmanuel Rouyer.

Rédaction : Benoît Lecomte

Mise en page : Patricia Ortiz

Impression : Imp'Act

10 ZAC des Vautes

34980 Saint-Gély-du-Fesc

Tél. : 04 67 02 99 89

ISSN : 2554-4519

Dépôt légal : date de parution

Abonnement : gratuit

sur demande

Ont collaboré à ce numéro :

Raphaël Bec, Yannick Bournaud, Olivier Gleizes, Marine Lestrade, Stéphane Serieye.

Photo de couverture :

Serge Peyre.

● Récolte

● Liège mécanique

● **La levée du liège est une opération délicate réalisée manuellement par des ouvriers spécialisés, venus souvent de l'étranger. Cet été, l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASL GF) de la Suberaie Catalane a testé une machine à lever sur plusieurs chantiers. Si les résultats de cet essai sont positifs, des entreprises locales pourraient, à l'avenir, effectuer cette intervention saisonnière.**

Le liège est l'unique produit commercialisable du chêne-liège. Il est prélevé tous les 12 à 15 ans et vendu à des industriels pour différentes utilisations selon sa qualité. Traditionnellement, la récolte du liège en forêt est réalisée manuellement, à l'aide d'une hache. L'ouvrier doit découper le liège sur l'arbre sans toutefois blesser l'assise génératrice, « la mère », pour ne pas compromettre les productions à venir ni la santé du chêne-liège.

C'est donc une opération délicate qui requiert un savoir-faire qui a tendance à se perdre dans notre région. En effet, la levée est une activité saisonnière qui se pratique seulement en été (entre la fin du mois de mai et le 15 août), le matin, quand les conditions climatiques sont favorables. C'est un travail dur physiquement qui, outre la levée, comprend le transport du liège à dos d'homme jusqu'à une piste où il pourra être chargé sur un véhicule.

Depuis une vingtaine d'années, des industriels travaillent à la mise au point de machines permettant de mécaniser la levée du liège pour faciliter le travail, diminuer la pénibilité et augmenter la production. En 2019, un modèle est mis sur le marché par une société espagnole, Coveless ingeniería S.L., basée en Estrémadure. Il se compose de deux appareils électriques complémentaires alimentés par une batterie dorsale portée par l'opérateur grâce à un harnais :

- une tronçonneuse-élagueuse portative de marque Pellenc modifiée par Coveless, pour découper le liège (fentes verticales le long du tronc et couronne au sommet de la zone à lever). La machine règle elle-même la profondeur de découpe en temps réel grâce à un capteur, ce qui permet de ne pas entamer « la mère »,

- des pinces « écarteuses », fabriquées sur la base de sécateurs Pellenc modifiés, qui permettent d'ouvrir le liège à partir des fentes précédemment réalisées. Le décollage complet du liège est terminé manuellement à l'aide du manche de hache taillé en biseau.

Dans les Pyrénées-Orientales, l'ASL GF

de la Suberaie Catalane existe depuis près de 20 ans. Actuellement, elle regroupe 119 propriétaires de chêne-liège pour 3 670 hectares et commercialise chaque année entre 100 et 150 tonnes de liège grâce à un contrat avec l'usine de fabrication de bouchons « Diam Bouchage ». La levée est réalisée par une équipe d'ouvriers andalous qui viennent chaque année d'Espagne pendant un mois. Mais les restrictions des déplacements internationaux mises en place lors de l'épidémie de Covid-19 ont montré la fragilité de ce modèle.

Au cours de l'été 2020, avec l'appui technique de l'Institut Méditerranéen du Liège (IML) et du bureau d'expertises AEF Jérôme Louvet, elle a acquis l'une de ces machines pour la tester dans les suberaies des Pyrénées-Orientales en conditions réelles⁽¹⁾. L'objectif était de mesurer la productivité de ce nouveau process et de comparer la récolte mécanisée au travail traditionnel à la hache : près de 250 chênes-lièges et 3 tonnes de liège ont ainsi été levés avec la machine, sur des peuplements représentatifs de la diversité des suberaies du territoire.

Après les premiers essais menés par l'IML, on peut constater que, malgré un encombrement évidemment supérieur à celui d'une hache, le poids limité des appareils (3,5 kg pour la tronçonneuse-élagueuse et 3,4 kg pour la batterie) et leur ergonomie permettent une utilisation aisée même dans une suberaie embroussaillée ou sur des arbres difficiles à lever. Sur les lièges surépais (de plus de 5 cm) qui demandent habituellement un effort important pour la découpe et le décollage, le travail est par exemple bien moins fatigant qu'une levée manuelle. Sur les premiers chantiers, le gain de productivité a ainsi été évalué à plus de 20 % par rapport à un travail à la hache réalisé par le même ouvrier ; des chiffres qui demanderont néanmoins à être consolidés et mis en perspective avec le rendement d'un leveur de liège professionnel. L'entretien doit également être pris en compte car,

contrairement à la hache, les machines doivent être nettoyées et les batteries rechargées quotidiennement. Et le niveau d'huile de chaîne de la tronçonneuse-élagueuse doit être complété au minimum toutes les heures. Quant à la robustesse du matériel, elle ne pourra être éprouvée qu'après plusieurs campagnes de récolte.

Si l'évaluation technique positive se confirme, l'ASL GF envisagera l'achat de machines supplémentaires qui seront utilisables dès la campagne de levée 2021 par des ouvriers forestiers locaux non spécialisés dans la récolte du liège, après une rapide formation sur le maniement et l'entretien de l'appareil. Il sera en outre intéressant de savoir s'il est possible de dissocier le travail de découpe (en la faisant par exemple entre mars et mai) et celui du décollage (de mai à août), afin d'anticiper la saison d'écorage et ainsi d'allonger la période de récolte.

Pour en savoir plus :

Une journée de démonstration et de communication à destination des propriétaires forestiers et des entreprises de travaux forestiers locales sera organisée a priori en juin 2021.



Découpe des fentes verticales le long du tronc

(1) Cette opération a fait l'objet d'une demande de financement auprès de la Région Occitanie et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

● Regroupez-vous pour gérer vos petites parcelles

● L'exemple de l'ASL GF des Garrotxes

L'objectif d'une association syndicale libre de gestion forestière (ASL GF) est le regroupement de petites parcelles boisées pour pouvoir y mettre en œuvre une gestion durable. C'est le cas dans les Pyrénées-Orientales où ce type de structure fonctionne depuis 10 ans.

L'ASL de Gestion Forestière est une association de propriétaires spécialisée dans la gestion forestière. Sur la base du volontariat, les propriétaires adhèrent à l'association en apportant des parcelles boisées ou à boiser. Ils deviennent ainsi membres de l'association mais restent maîtres de leurs biens. Ils conservent l'entière propriété de leurs parcelles et restent décisionnaires quant à la gestion qui y est pratiquée.

L'objectif recherché dans ces structures est bien souvent multiple : gérer et valoriser les parcelles boisées d'un territoire, s'inscrire dans le long terme pour mettre en œuvre des actions réfléchies et cohérentes, améliorer l'accès aux parcelles, etc.

En effet, il est difficile voire impossible de gérer individuellement une petite parcelle boisée. Le bois à exploiter ou les travaux à réaliser ne représentent pas un volume suffisant et n'intéressent pas les entreprises. Mais en se regroupant, les propriétaires peuvent proposer à la vente davantage de surface : la mise en œuvre de coupes ou de travaux est ainsi plus aisée.

Sur le plan administratif, l'ASL GF est gérée par un conseil syndical composé de quelques propriétaires élus par l'assemblée générale. Cette dernière rassemble tous les propriétaires adhérents et se réunit une fois par an.

Le secteur des Garrotxes (prononcer « Garrotches ») est une petite région montagneuse des Pyrénées-Orientales située entre Olette, Mont-Louis et le massif du Madres. Pendant longtemps, ces grands espaces étaient voués à l'agriculture et à l'élevage extensif. Les parcelles boisées appartenaient aux communes ou à l'Etat et étaient reléguées en haut de versant ou sur les crêtes.

Un vaste mouvement d'exode rural entamé après la première guerre mondiale a conduit à l'abandon de nombreux terrains autrefois cultivés ou pâturés. Ceux-ci se sont alors reboisés

naturellement, petit à petit, à partir des peuplements existants pour constituer, 60 ans plus tard, des massifs forestiers de pin sylvestre et pin à crochets.

Les propriétaires se sentent peu concernés par la gestion de leurs parcelles qui sont trop petites pour être gérées individuellement. Pourtant le potentiel est là, bien souvent accessible ; les jeunes pins sont beaux, serrés et ne demandent qu'une éclaircie pour continuer à grossir.

La Charte Forestière de Territoire initiée en 2008 par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes offre au CRPF l'opportunité de réaliser une animation qui aboutit à la création, en décembre 2011, de l'ASL GF des Garrotxes. Elle compte à l'époque 42 adhérents pour 130 hectares répartis essentiellement sur deux communes.

Grâce à des financements provenant de sources diverses (Département, Région, Etat, Europe), une animation régulière auprès des propriétaires a permis de faire grandir l'ASL GF forte en 2019 de 75 adhérents pour plus de 200 hectares sur 7 communes.

L'objectif est de faire adhérer les propriétaires de parcelles contiguës pour constituer des noyaux d'une dizaine d'hectares. Un expert forestier a été choisi comme gestionnaire afin de marquer les éclaircies et les mettre en

vente. Il suit également l'exploitation. Le bois est payé par l'acheteur à l'ASL GF qui se charge de répartir les revenus entre les propriétaires concernés au prorata de la surface qu'ils possèdent.

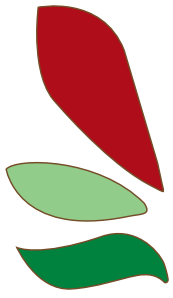
A ce jour, malgré les nombreux obstacles rencontrés au cours de ces 10 années d'existence (limitations de tonnage sur les routes départementales, difficultés à trouver des exploitants, etc.), l'ASL GF des Garrotxes a éclairci au total près de 50 hectares de pin et commercialisé plus de 5 500 tonnes de bois. Des exploitations sont actuellement en cours et seront terminées à la fin de l'année si la météo est clémente. D'autres sont en vente et pourront commencer au printemps prochain.

Victime de son succès, l'ASL GF a été obligée récemment de modifier ses statuts pour pouvoir travailler sur des communes voisines des Garrotxes à la demande de propriétaires qui souhaitent adhérer pour gérer leurs parcelles.

BENOIT LECOMTE.



En 10 ans, l'ASL GF a éclairci plus de 50 ha de pin



DOSSIER

Forêt & carbone : l'Occitanie, territoire d'innovation

Depuis le 23 avril 2019, le label Bas-Carbone, standard national créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, permet à des entreprises ou des établissements publics de « compenser » leurs émissions résiduelles de CO₂ en soutenant des projets de qualité chez des propriétaires. Depuis 2015, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) d'Occitanie a été moteur dans l'initiation de « projets carbone » en forêt et dans leur déploiement dans toute la région. Retour sur ces projets.

Dossier réalisé par :

Olivier GLEIZES, CNPF-IDF
(Institut pour le Développement Forestier)

Raphaël BEC, CRPF Occitanie



Crédit photos : Pascal Mathieu - Loïc Le Bras -Patrick de Ferrière
- Thierry Néquier - Olivier Gleizes.

Le carbone, un voyage dans les terres occitanes

Notre périple démarre en Margeride, au bord de l'autoroute, sur l'ancienne commune d'Aumont-Aubrac (aujourd'hui Peyre-en-Aubrac), où nous attendent quelques propriétaires lozériens qui s'étaient regroupés en 2013 dans l'association syndicale libre de gestion des forêts de Terre de Peyre pour mieux valoriser leurs bois. À l'occasion d'un premier partenariat en juillet 2015 avec le Groupe La Poste, certains d'entre eux ont sauté sur l'occasion pour boiser des friches ou reboiser des pinèdes détruites par une tempête et des neiges lourdes. Il s'agissait du premier projet carbone du CNPF, travail qui allait préfigurer le futur référentiel national de certification carbone.

Notre route nous conduit dans le département voisin, sur la bordure de l'Aubrac, à Saint-Amans-des-Cots dans le Nord de l'Aveyron où une propriétaire a souhaité boiser des friches et des prairies avec plusieurs essences, sur presque 7 hectares. Son projet devrait permettre de capter plus de 1 800 tonnes de CO₂ sur 30 ans. La tortueuse vallée du Lot nous conduit jusqu'à Cadrieu où nous faisons une rapide escale sur le causse : un organisateur de courses cyclistes (MTB Events) a souhaité financer la reconstitution d'une forêt incendiée le 1^{er} septembre 2018 chez un propriétaire motivé.

Nous quittons à présent la vallée lotoise pour traverser le département aveyronnais jusqu'au sud. À Brasc, nous arpentons les châtaigneraies des contreforts du Massif Central, dont la gestion traditionnelle était le taillis simple (avec coupe du taillis dont la rotation varie selon la région). Un agriculteur, propriétaire de bois, a souhaité changer de sylviculture en convertissant son jeune taillis de 10 ans en une futaie sur souches (opération de balivage) pour améliorer la séquestration de carbone dans la biomasse et les futurs produits bois, espérant récolter vers 50 ans de la grumette ou de la grume (production de charpente ou de sciages plutôt que des tuteurs ou piquets).

En descendant la vallée sinueuse du Tarn, nous franchissons le sublime cingle que forme la rivière à Ambialet et abandonnons les Monts de l'Albigeois pour bifurquer vers Bellegarde-Marsal, sur l'exploitation agricole du lycée de



Un boisement pédagogique réalisé par des étudiants

Fonlabour (EPLEFPA⁽¹⁾) du Tarn). Le lycée nous a donné rendez-vous avec ses étudiants, lesquels ne sont pas peu fiers de nous présenter un boisement pédagogique de dix essences (voir tableau ci-dessous) auquel ils ont activement participé ! Ces projets apportent également des « co-bénéfices » sur le plan socio-économique (emploi local, projet pédagogique...) ou de la biodiversité ; il s'agit là d'un critère prioritaire de sélection pour le Groupe La Poste qui en finance une partie. Ce dernier sollicite chaque année le CNPF qui a acquis une grande expertise dans la conception sur mesure de projets forestiers éligibles au label Bas-Carbone ; il est même aujourd'hui le numéro 1 en termes de projets labellisés.



Taillis de châtaignier balivé

(1) Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole..

Dénomination projet	Dpt	Type de projet	Tonnage labellisé	Surface	Essences
CNPF C+for Terre de Peyre (La Poste n° 1)	48	Boisement de friches	632 tCO ₂	3,40 ha*	Douglas, mélèze
CNPF C+for Nord Aveyron (La Poste n° 7)	12	Boisement de friches et de prairies	1 811 tCO ₂	6,86 ha	Douglas, Pin laricio de Corse, Pin sylvestre, Mélèze d'Europe, Chêne rouge d'Amérique, Tilleul, Merisier, Erable sycomore
CNPF C+for Sud Aveyron (La Poste n° 8)	12	Balivage	53 tCO ₂	2,10 ha	Châtaignier
CNPF C+for Tarn (La Poste n° 10)	81	Boisement de friches	325 tCO ₂	3 ha	Tilleul à grandes feuilles, Pin maritime, Chêne sessile, Cèdre de l'Atlas, Micocoulier, Alisier torminal, Noyer noir d'Amérique, Merisier commun, Chêne rouge d'Amérique et Cormier
CNPF C+for Générac Valcombe (La Poste n° 11)	30	Reconstitution post-incendie de Générac	394 tCO ₂	4 ha	Pin parasol, Cyprès de Provence, Chêne-liège, Chêne chevelu, Cormier
CNPF C+for Générac Aigues Vives (La Poste n° 12)	30	Reconstitution post-incendie de Générac	394 tCO ₂	4 ha	Pin parasol, Cyprès de Provence, Chêne-liège, Chêne chevelu, Cormier
CNPF C+for Saint-Gély-du-Fesc (La Poste n° 15)	34	1 ^{ère} éclaircie déficitaire/dépressage tardif	630 tCO ₂ (estimation)	9,10 ha	Pin d'Alep

* La surface totale de travaux du projet est de 38,2 ha (seule une partie a été soumise au LBC)

Un long trajet nous attend au cours duquel nous traversons les Grands Causses aveyronnais et le sud du Parc national des Cévennes afin d'arriver dans les Costières gardoises où un tragique incendie survenu le 30 juillet 2019 avait détruit près de 1 000 hectares de forêts sur les communes de Générac, Vauvert et Saint-Gilles, marquant les esprits à cause du décès d'un pilote de tracker. Deux propriétaires (dont un a eu sa propriété forestière détruite en totalité par les flammes !) ont saisi l'opportunité du label Bas-Carbone afin de reconstituer une partie du patrimoine incendié. Des essences autochtones et plus résilientes au feu, telles que le pin parasol et des feuillus, vont être implantées pour restaurer ces écosystèmes toujours marqués par l'incendie.

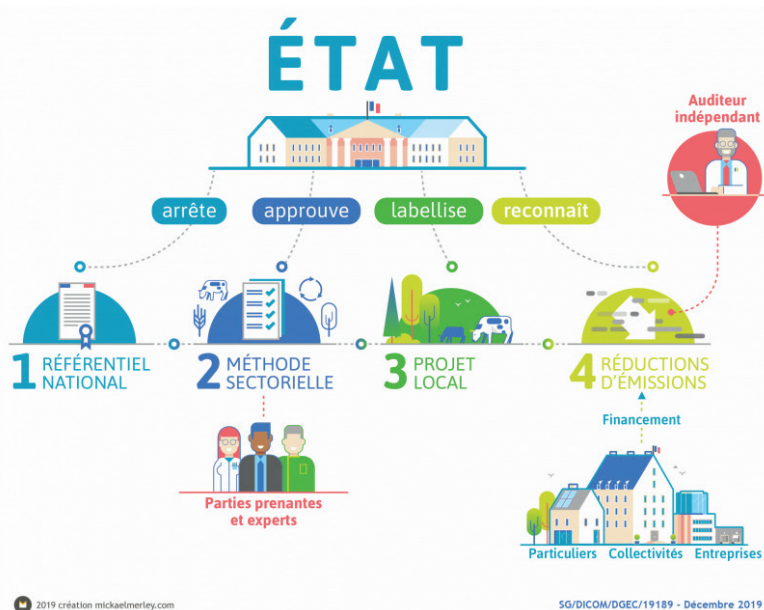
Notre voyage en Occitanie prend fin dans les pinèdes de la métropole montpelliéraine. Par son inflammabilité et sa combustibilité, le pin d'Alep, essence majeure de la zone méditerranéenne française, présente un risque d'incendie élevé dans ces zones où il côtoie les lotissements résidentiels de la périphérie montpelliéraine. En octobre, le CRPF

Occitanie vient de signer le premier « projet carbone » de sylviculture de pin d'Alep avec La Banque Postale. Le CNPF s'est donné l'ambition de faire labelliser ce type de projets dès 2021, pour aider de nombreux propriétaires à développer une sylviculture du pin d'Alep, trop absente dans nos forêts méditerranéennes.



Des peuplements de pin pignon ont été détruits par les flammes

Le label Bas-Carbone, qu'es aquò ?



présentent rarement une garantie quant aux projets soutenus : ni suivi, ni audit... et ni même parfois de diagnostic stationnel ! Le risque de greenwashing⁽¹⁾ est grand pour les financeurs qui participent à ce type de projets dont l'impact n'est pas mesuré.

Dès lors, il est important de mettre en avant des initiatives qui se veulent plus exigeantes et plus sérieuses. C'est le rôle du label Bas-Carbone, qui est le **seul standard en France** qui garantit à un donateur la compensation du CO₂ du projet qu'il finance chez un propriétaire !

Tout projet labellisé doit se référer à une « méthode » agréée par le ministère de la Transition écologique et solidaire qui précise les critères de qualité que tout projet doit respecter. Dans le secteur forestier, le CNPF a rédigé les trois seules méthodes agréées à ce jour, pour des projets de :

- Boisement de terres agricoles ou de friches en cours d'embroussaillage ;
- Reconstitution de peuplements forestiers dégradés (tempête, incendie, dépérissement intense) ;
- Conversion de taillis bien venants en futaie sur souches (balivage).

Qui peut financer un projet Bas-Carbone ? Tout le monde : une entreprise, un établissement public, une collectivité territoriale, un particulier, etc.

(1) Méthode de marketing consistant à communiquer auprès du public sur des pratiques à visée écologique dont l'efficacité est insuffisamment démontrée.

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre qui contribue au réchauffement climatique. Certaines pratiques sylvicoles peuvent contribuer à augmenter sa séquestration grâce à la faculté des arbres de transformer ce gaz en bois par le biais de la photosynthèse.

Toutefois, ces dernières années, on ne compte plus les nombreuses initiatives permettant la plantation d'arbres en un clic sur internet. Ces dernières se développent mais

Pour être labellisé, un projet carbone doit suivre et respecter des critères importants indiqués dans chaque méthode :

- **l'additionnalité** : il faut démontrer que, sans le financement apporté, le projet n'aurait jamais vu le jour (absence ou insuffisance d'aides publiques préexistantes, non-rentabilité, etc.) ;

- **un scénario de référence** : tout « projet carbone » se réfère à un scénario de référence qui est la situation sans financement (enrichissement de la parcelle, poursuite de la culture agricole, gestion en taillis simple...). Le carbone additionnel valorisé est celui qui découle de la comparaison du scénario de référence et du scénario de projet (grâce au financement) ;

- **le risque de non-permanence** : il faut tenir compte des risques qui peuvent anéantir une forêt (sanitaires, tempête, incendie...) et les garantir ;

- **la quantification du carbone** : les méthodes du label Bas-Carbone indiquent comment comptabiliser le carbone au cours du temps ;

- **les co-bénéfices socio-économiques et environnementaux** : chaque méthode doit fournir une grille d'estimation des co-bénéfices (par exemple : socio-économique, protection des sols, biodiversité, eau).

Le CNPF met en relation des entreprises qui le sollicitent avec des propriétaires qui lui ont fait remonter des « projets carbone » potentiels et développe son expertise pour obtenir la labellisation.

Une quatrième méthode pour la forêt méditerranéenne ?

Le CRPF Occitanie, impliqué dans le programme européen « LIFE Forest CO₂ » avec de nombreux partenaires espagnols, travaille depuis 2017 sur la mise en sylviculture des peuplements de pin d'Alep en vue d'augmenter leur capacité de séquestration de carbone. Les travaux du CNPF ont abouti au financement d'un premier projet pilote au nord de Montpellier permettant de tester les critères qui feront l'objet d'une future méthode sur la sylviculture du pin d'Alep. L'objectif est d'apporter une aide sur le déficit de la première intervention : un dépressage tardif ou une première éclaircie non-rentable (pouvant intervenir entre 25 et 40 ans selon les fertilités). Au-delà de l'intérêt pour le risque d'incendie, il est bon de souligner que, depuis 2018, le pin d'Alep a fait l'objet d'une normalisation pour son utilisation dans la construction. De nouveaux débouchés pourraient donc voir le jour pour le bois d'œuvre de pin d'Alep, d'où l'intérêt de gérer ces peuplements dès leur jeune âge. La mise en gestion des peuplements de pins d'Alep

permet d'entrer dans un cercle vertueux : en réduisant le stress hydrique par diminution de la densité d'arbres régulièrement, en sélectionnant les beaux pins pour le bois d'œuvre, en diminuant la biomasse combustible, en relançant la croissance sur les jolis pins jeunes, en ouvrant des cloisonnements pour mieux accéder aux arbres.

Lorsque ce type de projets sera labellisé, le CRPF Occitanie espère que des entreprises (notamment locales) seront intéressées pour participer à leur financement et aider ainsi les propriétaires désireux de gérer leurs pinèdes. Cette quatrième méthode sera vraisemblablement opérationnelle en début d'année 2021 pour permettre aux premiers projets d'être aidés et labellisés dès le premier semestre. Vous êtes propriétaire de forêts de pin d'Alep et souhaitez réaliser une première éclaircie ?

Contactez raphael.bec@cnpf.fr.



La sylviculture du pin d'Alep est trop absente dans la région

POUR EN SAVOIR PLUS

- Les pages « carbone » du site web du CNPF :

<https://www.cnpf.fr/carbone>.

- Tous les partenariats développés par le CNPF avec la cartographie en ligne des projets réalisés ou à financer : <https://www.cnpf.fr/n/nos-partenariats-carbone/n:2493>.

- La page officielle du label Bas-Carbone :

<https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>.

Vous souhaitez soumettre un projet potentiel en Occitanie ou financer un de ces projets ?

Adressez-vous à carbone@cnpf.fr ou aux techniciens CRPF de vos départements.

● Quand l'histoire rattrape la forêt

● 2^{ème} partie

Le pouvoir magique d'un chêne exceptionnel a opéré : un lien de confiance existe maintenant entre le technicien forestier et le propriétaire de la forêt de Séveyrac. Mais comment remettre en valeur ces peuplements appauvris par des décennies de pillage ?



Le pouvoir magique d'un chêne exceptionnel...

Les interventions envisagées étant coûteuses, la première action consiste à rechercher les financements possibles pour ce genre de projet. Rapidement, le constat se révèle négatif : les aides habituelles à la sylviculture ne portent pas sur de telles opérations.

La solution va venir d'un projet européen coordonné par le GEIE Forespir, dans le cadre des actions sur les continuités écologiques des écosystèmes. Ce projet, baptisé « CERES », va permettre le financement des travaux à hauteur de 60 %, avec une maîtrise d'œuvre du chantier assurée par le CRPF.

La recherche de l'opérateur, « la perle rare »

Parmi les relations professionnelles des techniciens du CRPF, il est toujours des bûcherons-débardeurs passionnés dont le métier s'est peu à peu transformé en raison de la mécanisation. En général, ils ne peuvent plus exprimer toutes leurs compétences techniques dans des sylvicultures plus « standardisées ». Ces personnes, jeunes ou moins jeunes, deviennent rares et souvent ne

persistent pas dans un métier qui ne leur apporte plus de satisfactions et d'épanouissement. Le bûcheron-débardeur manuel équipé d'un matériel léger et polyvalent capable d'effectuer des travaux et coupes de haute technicité se fait malheureusement rare.

Heureusement pour moi, je connais un bûcheron capable de réaliser seul un tel chantier : Jonathan Cantet. Jeune et récemment installé certes, mais formé et doté d'une expérience en exploitation forestière de 10 ans, ce professionnel possède un tracteur agricole équipé pour les travaux forestiers, capable de débusquer (câble) ou de débarder du bois court (remorque forestière), l'outil polyvalent idéal pour ce genre de coupe.

J'accompagne Jean-Yves, propriétaire de la forêt, lors du marquage de la coupe. Le prélèvement sera modique (à peine plus de 35 m³/ha, essentiellement en bois de chauffage), d'autant qu'il est parfois difficile de faire comprendre à Jean-Yves qu'un arbre sain peut être prélevé dans un secteur dense, pour assurer la structuration

du peuplement. Les discussions et explications sont parfois longues. Ces moments se révèlent pourtant très importants. Ils permettent, outre le temps d'échange et de formation, la réappropriation de la gestion forestière par Jean-Yves qui avait, depuis des années, complètement occulté ces parcelles boisées.

Le chantier d'exploitation démarre au printemps 2018. Les consignes sont définies avec Jonathan, le bûcheron, pour une efficacité optimale et pour réduire au maximum le déficit. Il est ainsi décidé, outre le prélèvement des arbres marqués, d'assurer le dépressage et le nettoyage des zones comportant des baliveaux d'avenir, et de ne traiter que dans un second temps les trouées ne comportant qu'un recru feuillu sans avenir.

Les cloisonnements d'exploitation seront installés sur les anciens passages réalisés lors des exploitations précédentes, ou installés en fonction des prélèvements. Les trouées permettant l'enrichissement par plantation (points d'appui) seront repérées après les travaux d'exploitation. Le recru de ces trouées sera enlevé et broyé. Deux types de points d'appui seront réalisés :

- des points d'appui concentrés et denses avec l'introduction de 8 à 16 plants espacés de 1 mètre avec protections contre le gibier par répulsif (Trico),
- des points d'appui en ligne avec des plantations à 3,50 mètres par 2 mètres et protections gibier individuelles (Gain Climatic 1,20 mètre).

La réalisation du chantier

Le chantier est réalisé en 2 ans. Jonathan se révèle bien être l'homme de la situation !



STEPHANE SERIEYE

Des plants sont mis en place dans les trouées et protégés

Il effectue les travaux avec une grande conscience professionnelle. Lui aussi tombe sous le charme de ce site patrimonial, se montrant particulièrement attentif et vigilant à la gestion de ces parcelles. Il collabore étroitement avec Jean-Yves et moi-même.

Le bois de chauffage sera commercialisé par Jonathan. Le bois d'œuvre, quant à lui, est conservé par Jean-Yves pour les importants besoins de rénovation du patrimoine bâti du site. Certaines billes se révèlent d'une grande qualité, attestant du bon potentiel de production des lieux. Un scieur local se charge de débiter les grumes. L'impressionnant stock est ensuite entreposé dans les vieux bâtiments inutilisés de Séveyrac.

Ce récit démontre, s'il le fallait encore, l'importance d'un service public de développement forestier. Cette propriété, connue de tous, a vu défiler nombre de professionnels, tous plus acheteurs que gestionnaires ; leur discours n'était adapté ni au propriétaire, ni à sa forêt.

Outre la gestion forestière au sens strict, le défi à relever dans ce cas résidait également dans la préservation d'une

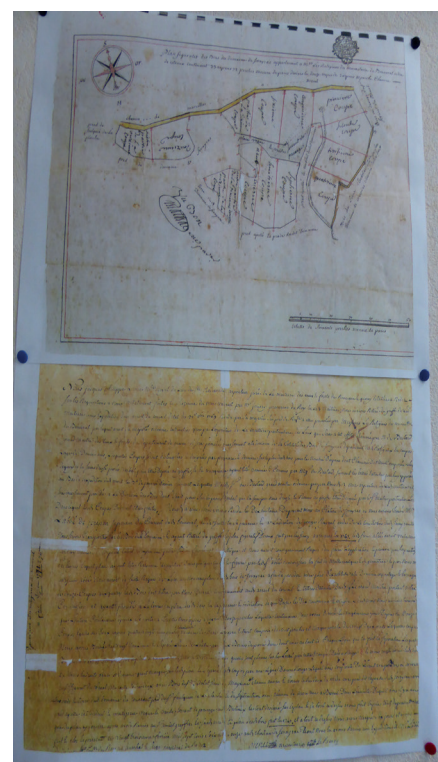
riche biodiversité et dans le maintien d'un espace patrimonial historique. Le travail de gestion forestière devait, en plus d'apporter une réponse à un problème sylvicole complexe, inclure les dimensions écologiques et patrimoniales pour répondre pleinement aux attentes du propriétaire. Cette configuration, rare en forêt privée, donne tout son sens à l'accompagnement par un organisme public, seul en mesure d'appuyer le propriétaire dans le cadre d'une gestion atypique et sans rentabilité économique immédiate. Cet accompagnement tient lieu de soutien financier, se substituant à une subvention publique.

Cette aide ne constitue pas pour autant une finalité ; elle permettra la mise en place d'un suivi par un professionnel et d'une gestion forestière à long terme permettant la production de bois, renouant ainsi avec les défis fixés par les moines au Moyen Age.

Enfin, cette expérience a aussi permis de révéler que des liens forts et étroits peuvent s'établir entre propriétaires, techniciens et bûcherons unis autour d'une même cause. A n'en pas douter, longtemps persistera le souvenir des bons repas traditionnels cuisinés par

Anne, l'épouse de Jean-Yves, au sein de sa ferme auberge, autour de vives discussions sur la gestion du bois de Séveyrac.

STÉPHANE SERIEYE.



Règlement d'exploitation de la forêt de Séveyrac datant de 1747

● Pas de baisse de régime au printemps

● Les ventes de bois du printemps 2020 n'ont pas été touchées par les conséquences de la crise du COVID ni par celles des attaques de scolytes qui ravagent les épicéas de l'est de la France. Comme le montrent les deux exemples développés ci-dessous, le marché est resté actif avec des offres assez nombreuses et des prix soutenus. Pourvu que ça dure !



BENOIT LÉCOMTE

Eclaircie mécanisée dans une parcelle de pin



BRUNO MARITON

Le 26 juin se tenait à Mazamet la vente de printemps des experts forestiers d'Occitanie proposant des lots de bois issus de forêts privées de l'Aude, de l'Aveyron, de l'Hérault, de Haute-Garonne, de Lozère et du Tarn. 31 lots étaient mis en vente pour un volume de 44 212 m³. A la fin de la séance, 17 lots (55 %) étaient vendus pour 27 513 m³ (62 %). Le nombre moyen d'offres par lot est élevé (4,2) ; certains lots ont été très attractifs atteignant 9 offres.

Le prix moyen des bois pour les essences les plus courantes figure ci-dessous⁽¹⁾:

- **Sapin pectiné** : 1 lot (issu du Tarn) vendu pour 1 814 m³ ; arbre moyen de 1,15 m³ : 31 €/m³.
- **Douglas** : 11 lots (issus du sud du Massif Central) vendus pour 17 074 m³ :
 - arbre moyen inférieur à 1 m³ : 31,50 €/m³,
 - arbre moyen supérieur à 1 m³ : 47 €/m³.
- **Epicéa commun** : 4 lots (issus du Tarn) vendus pour 7 330 m³ :
 - arbre moyen inférieur à 1 m³ : 23,85 €/m³,
 - arbre moyen supérieur à 1 m³ : 35,75 €/m³.

La vente de printemps de l'Office National des Forêts au Masegros (Lozère) s'est déroulée le 9 juin dernier. Elle regroupait des lots de bois issus surtout de forêts domaniales, communales et sectionnelles de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, du Lot, de Lozère et du Tarn. Elle proposait 173 lots (dont 21 à l'unité de produits) pour un volume de 167 013 m³. A la fin de la séance, 109 lots (63 %) étaient vendus pour 110 349 m³ (66 %). Le nombre moyen d'offres par lot s'élève à 2,6 mais cette moyenne cache de grandes disparités : 17 lots sont restés sans offre mais d'autres ont été disputés (jusqu'à 9 offres).

Le prix moyen des bois pour les essences les plus courantes figure ci-dessous⁽¹⁾. Il concerne seulement les bois vendus en bloc et sur pied, tous volumes unitaires confondus :

- **Sapin pectiné** : 13 lots vendus pour 13 300 m³ : 22,40 €/m³.
- **Douglas** : 27 lots vendus pour 28 633 m³ : 35,40 €/m³.
- **Epicéa commun** : 21 lots vendus pour 18 613 m³ : 22,20 €/m³.
- **Pin noir d'Autriche** : 8 lots vendus pour 10 330 m³ : 16,60 €/m³.

- **Pin sylvestre** : 4 lots vendus pour 1 393 m³ : 13,90 €/m³.
- **Pin maritime** : 3 lots vendus pour 3 037 m³ : 15,70 €/m³.
- **Pin laricio** : 3 lots vendus pour 4 295 m³ : 13,80 €/m³.
- **Pin laricio** : 3 lots vendus pour 4 295 m³ : 13,80 €/m³.
- **Hêtre** : 8 lots vendus pour 6 466 m³ : 16,70 €/m³.

Les ventes d'automne permettront de faire un nouveau point sur le marché du bois. Cet été, certaines scieries espagnoles ont fermé un mois entier, l'écoulement de leurs produits étant très ralenti. Mais les exploitations de montagne se sont poursuivies comme si de rien n'était.

A suivre...

⁽¹⁾ Le prix de vente des coupes de bois peut varier de façon importante selon plusieurs critères : la qualité des arbres, leur volume moyen, le type de coupe réalisée, le volume total mis en vente, les contraintes naturelles (relief, distance de débarquement) et économiques (proximité ou éloignement des unités de transformation).

Agenda

ANNULATION DES REUNIONS FORESTIERES ET FOGEFOR

Suite à la mise en place du confinement, les réunions forestières et formations à la gestion forestière du mois de novembre sont suspendues. Nous nous efforcerons de les reprogrammer ultérieurement, dès lors que la situation sanitaire le permettra. Si vous êtes inscrit(e)s, les organisateurs vous recontacteront pour déterminer ou vous faire part des nouvelles dates.

Merci de votre compréhension.

En bref

Un député en forêt

A l'invitation de Stéphane Foury, élu CRPF de l'Aveyron, M. Mazars, député LREM de la 1ère circonscription de l'Aveyron, visitait le 12 octobre dernier la forêt de M. Balmette, propriétaire forestier agriculteur dans la commune de Saint-Côme-d'Olt. Ils étaient accompagnés du Président du CRPF, Yannick Bournaud et de l'équipe locale, Marine Lestrade et Stéphane Serieye. Cette visite a permis d'aborder plusieurs sujets d'actualité tels que le rapport Cattelot sur la forêt et la filière bois ou le plan de relance. Un arrêt devant une futaie de douglas récemment éclaircie et traitée en irrégulier a mis en avant l'importance économique de la ressource résineuse, les alternatives à la coupe rase et la problématique de la main d'œuvre qualifiée. Puis, la traversée d'une coupe de rajeunissement d'un taillis de châtaignier a mis en exergue le déficit de sylviculture dans les forêts privées et les besoins en matière d'aide à l'amélioration. Cette matinée a également mis en relief l'importance du CRPF, sa présence indispensable au plus près des propriétaires et le besoin de personnel titulaire supplémentaire pour faire face aux défis que rencontre la forêt privée.



ELSA BOULET

Concours SylvoTrophée : une 2^{ème} édition organisée en 2021 dans le Parc national des Cévennes

Produire du bois de qualité en respectant l'environnement et les usagers de la forêt : voilà une définition simple de la gestion forestière durable. Le SylvoTrophée est un concours qui distingue les propriétaires et les gestionnaires qui mettent en œuvre de telles pratiques, en tenant compte des trois grandes fonctions de la forêt (économique, écologique et sociale). Organisé pour la première fois en 2018 sur le territoire du Parc national des Cévennes, une seconde édition se déroulera au printemps 2021. Tout propriétaire d'une forêt privée, communale ou sectionale située sur le territoire du Parc national et dotée d'un document de gestion pourra se porter candidat, en présentant une parcelle ayant fait l'objet d'une exploitation forestière récente afin de faire partager ses souhaits et sa vision de la forêt. L'appel à candidature et le dossier d'inscription à renseigner seront diffusés prochainement.

Pour en savoir plus, vous pouvez d'ores et déjà contacter le Centre régional de la propriété forestière (CRPF au 06 73 84 89 27 ; loic.molines@crpf.fr) ou le Parc national des Cévennes (04 66 49 53 60 ; baptiste.algoet@cevennes-parcnational.fr).

En hommage à Gérard Etaix

Jeudi 3 septembre 2020, Gérard Etaix nous quittait. Forestier discret et passionné, il a longtemps œuvré au sein du service forestier de la DDAF de l'Aveyron et accompagné toute la politique de reboisement du Fonds Forestier National (FFN) dans le département. Arrivé en 1967 à Rodez, fraîchement diplômé en tant qu'Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts (ITEF), ce natif de Paris s'est vu confier la coordination des projets FFN à la tête d'une équipe de techniciens et d'agents, à l'époque nombreux. Durant 26 ans, il a participé au plus gros effort de reboisement que le département ait connu, à travers notamment la création des nombreux Groupements Forestiers. Gestionnaire soucieux de la réussite de ces plantations et de leur gestion, il a marqué toute une génération de forestiers, techniciens et propriétaires. Parti en 1992 à l'Office National des Forêts dans les départements de la Loire et de l'Ardèche où il finira sa carrière, il est ensuite revenu passer sa retraite en Aveyron, son département de cœur. Il s'est alors pleinement consacré à la gestion de trois groupements forestiers dont il était lui-même gérant. Toujours disponible et passionné, il participait aux travaux du Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Aveyron et échangeait souvent avec l'équipe du CRPF. Il a également activement contribué, en 2013, à la création de l'Association des Groupements Forestiers de l'Aveyron et du Tarn (AGFAT) dont il a pris la présidence pour faire avancer la cause de ces structures, souvent confrontées à de lourds problèmes administratifs et techniques. A sa famille, le CRPF Occitanie et le Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Aveyron, au nom des propriétaires forestiers, adressent leurs sincères condoléances et l'expression de leur profonde sympathie.